

LE MICROCRÉDIT accompagné de l'Adie : face à la crise, une voie DE RETOUR À L'EMPLOI



Le microcrédit
pour créer sa boîte.

SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE D'IMPACT
DE L'ACTION DE L'ADIE 2013



LE MOT DE LA PRÉSIDENTE Catherine Barbaroux

“ Ces résultats confortent notre volonté de porter une conception encore plus ambitieuse de l’insertion par l’activité : promouvoir le droit fondamental à l’emploi et à une réelle citoyenneté économique des populations en grande difficulté. ”

La mesure de sa performance sociale est un devoir permanent pour l’Adie afin de s’assurer qu’elle reste fidèle à sa vocation vis-à-vis de ses partenaires publics et privés mais surtout vis-à-vis des personnes qu’elle finance et accompagne.

Nous avons construit un dispositif complet d’évaluation externe qui nous permet d’observer comment nous répondons aux cinq exigences majeures de notre mission :

- Soutenir prioritairement des personnes en situation de précarité et d’exclusion.
- Proposer une gamme complète et innovante de services financiers et non financiers adaptés aux besoins des créateurs.
- Satisfaire au mieux les créateurs par un accompagnement personnalisé
- Vérifier la qualité et la pertinence des services offerts.
- Concourir à la création de micro-entreprises viables et pérennes et à un retour durable vers l’emploi.

C’est principalement à ces deux dernières exigences que répond l’enquête triennale 2013 que nous avons réalisée au deuxième trimestre. Face au durcissement des effets de la crise économique et sociale, il était pour nous essentiel de confronter notre action à ce nouveau contexte et de vérifier que nos outils conservent un impact positif.

Les résultats vont au-delà de nos objectifs.

Le microcrédit accompagné s’adresse toujours, et de plus en plus, à un public en situation de précarité : 42% des créateurs financés sont titulaires de minima sociaux au démarrage de leur activité. Le taux d’insertion atteint 84%, un résultat en progression par rapport à l’enquête de 2010 (79%).

Les taux de pérennité, mesurés en 2013, des entreprises créées 2 et 3 ans auparavant, sont restés stables et strictement comparables aux proportions observées au niveau national avant la crise.

Et ces entrepreneurs créent aussi de l’emploi (0,3 en moyenne, en plus de celui du créateur), même si ces embauches sont réalisées un peu plus tard qu’en 2010 sans doute par prudence quant aux aléas de la conjoncture. Enfin la relation de confiance manifestée par les créateurs vis-à-vis de l’Adie est toujours très satisfaisante.

Ces résultats fondent un socle de crédibilité dans la durée. Ils confortent surtout notre volonté de porter une conception encore plus ambitieuse de l’insertion par l’activité : promouvoir le droit fondamental à l’emploi et à une réelle citoyenneté économique des populations en grande difficulté.



ANTHONY,
a créé 2 restaurants
de sushis

“Après avoir habité chez des amis parce que je n’avais plus d’argent, que j’avais des dettes, j’ai plutôt bien rebondi en 3 ans ! Oui, je suis fier de moi.”

UNE MESURE TRIENNALE de l’impact de l’action de l’Adie

Que deviennent les micro-entrepreneurs financés et accompagnés par l’Adie ? Quels sont les effets de l’appui apporté par l’Adie sur la pérennité, l’insertion et l’emploi des publics auxquels elle s’adresse ? Et comment les créateurs d’entreprise perçoivent-ils la qualité des services fournis par l’association ?

L’Adie mène tous les 3 ans une vaste enquête auprès des créateurs qu’elle a accompagnés et financés, afin de mesurer l’impact de son action. Cette enquête lui permet

non seulement de s’assurer de la concordance de ses performances et de sa mission et d’informer ses partenaires des résultats obtenus mais aussi d’identifier les leviers

d’amélioration de sa politique et de son fonctionnement. La dernière étude d’impact datait de 2010.

MÉTHODOLOGIE

Enquête réalisée par téléphone, par l’Institut CSA, auprès de **1 304 micro-entrepreneurs financés par l’Adie**, interrogés du 22 avril au 7 mai 2013.

Échantillon constitué selon la **méthode des quotas** (sexe, âge, niveau de formation, secteur d’activité, date de création et région) afin d’être représentatif de la cible :

- clients France métropolitaine, ayant créé leur entreprise entre le 01.10.2009 et le 30.09.2011, et faisant appel pour la première fois à l’Adie,

• microcrédit professionnel uniquement.

Recueil de l’information

- Questionnaire d’une durée moyenne de 15 minutes
- Mise en place d’une **procédure stricte** afin de contacter les personnes difficilement joignables le plus de fois possible, **dans le but de neutraliser tout risque de sous-représentation des entreprises n’existant plus** : configuration du logiciel de gestion des appels pour un envoi des numéros par grappes

aléatoires de 1 500 et pour que chaque numéro soit appelé au moins 10 fois à des jours et heures différents, permettant ainsi une exploitation maximale des contacts.

Source des comparaisons nationales

- Profil de créateurs : Insee, enquête SINE 2010
- Taux de pérennité à 2 et à 3 ans : Insee, enquête SINE 2006, interrogation 2009



ANDRÉ,
Pizzaiolo

“ L’Adie est un véritable soutien pour les gens qui n’ont pas beaucoup de moyens. ”

L’action de l’Adie s’adresse à UN PUBLIC EN SITUATION DE PRÉCARITÉ

La volonté de ciblage des personnes démunies et en situation d’exclusion se reflète dans le profil des créateurs soutenus par l’association.

En 2012, un micro-entrepreneur accompagné et financé par l’Adie sur 4 sait au maximum lire, écrire et compter et 79% disposent d’un niveau d’études inférieur ou égal au baccalauréat, versus 57% au niveau national (enquête SINE 2010).

Près d’un quart des créateurs sont issus des quartiers (Zones Politique de la Ville). Pour mémoire, la part de la population vivant en ZUS est de 7% en France métropolitaine. Plus globalement, l’Adie a mis en œuvre, en 2007, la construction et la mesure annuelle d’un score d’exclusion sociale et financière, en partenariat pour la phase de conception avec CERISE – organisme spécialiste de la mesure de l’impact social en microfinance.

Cet indicateur, qui permet de contrôler l’adéquation entre public ciblé et public effectivement touché, peut varier de 0 (le moins exclu) à 19 (le plus exclu) pour une personne donnée. Une personne “moyenne” recueillera en général un score variant entre 0 et 3 (voir encadré).

Pour ce qui concerne les micro-entrepreneurs financés par l’Adie en 2012, le score s’établit, au niveau national, à 8,70. Dont 3,66 pour l’exclusion sociale et 5,04 pour l’exclusion financière.

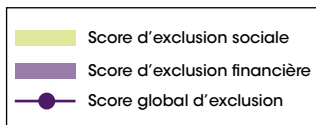
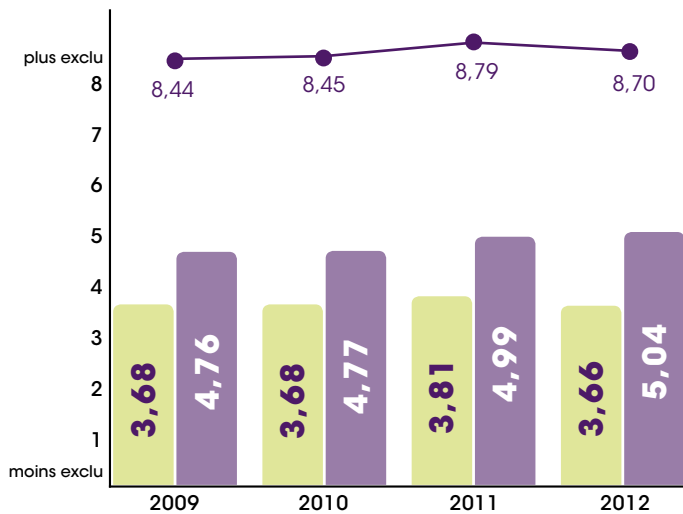
Ces valeurs, en augmentation depuis 3 ans, traduisent un **accroissement du niveau d’exclusion, au moment de leur entrée en contact avec l’association, des**

micro-entrepreneurs financés (+3% versus 2009), qui témoigne de la fidélité de l’association à son public cible.

42%

des créateurs accompagnés et financés par l’Adie en 2012 étaient **bénéficiaires de minima sociaux (dont 37% au RSA)** au moment de la création de leur activité vs 7% pour l’ensemble des créateurs d’entreprise en France*.

*enquête SINE 2010, hors auto-entrepreneurs.



Base pour chaque année : ensemble des personnes financées et accompagnées par l'Adie



“ C’est pas parce qu’on nait dans une cité qu’on est condamné à l’échec. Moi, je voulais sortir du système du RMI et de l’assistanat, devenir une femme autonome et indépendante. Alors après ma formation, je me suis dit «pourquoi pas la création d’entreprise ?».”

DJENA,
Salon d’onglerie et
de tatouages éphémères

POUR SITUER L’AMPLEUR DES NIVEAUX D’EXCLUSION DU PUBLIC DE L’ADIE, MESURÉS PAR LES SCORES D’EXCLUSION, ON PEUT, À TITRE DE RÉFÉRENCE, COMPARER AVEC DES PROFILS « STANDARD ».

Par exemple, un homme de 35 ans de nationalité française, de niveau Bac+2, habitant en ville, salarié de même que sa femme ou compagne, disposant d’au moins 450 € une fois les dépenses incompressibles et basiques effectuées, pouvant ainsi épargner régulièrement même si ce n’est pas beaucoup, n’étant allocataire

d’aucun minimum social et n’ayant ni problème d’interdiction bancaire ni crédit à rembourser, aura un score d’exclusion égal à zéro. Une femme de 45 ans présentant le même profil mais ayant un emprunt à rembourser aura un score d’exclusion de 2 (1 pour l’exclusion sociale et 1 pour l’exclusion financière).

Ou encore, un homme de 28 ans présentant le même profil mais né en outremer et seulement titulaire du baccalauréat, aura un score d’exclusion de 3 (3 pour l’exclusion sociale et 0 pour l’exclusion financière).

79%

des créateurs d’entreprise soutenus par l’Adie ont un niveau d’études inférieur ou égal au baccalauréat.

23%

des micro-entrepreneurs financés par l’Adie sont issus des quartiers Politique de la Ville.



JEAN-PIERRE,
boutique de vélos et de
réparation de cycles

**“ Je savais travailler
mais je n’avais pas de
travail. J’avais une
possibilité inespérée
pour un local. Mais,
plus d’économies. C’est
là que j’ai découvert
l’Adie. J’ai été accueilli
chaleureusement, écouté
et on m’accordé un
microcrédit de 2 500 €
qui m’a permis de
payer l’installation
et d’acheter du stock.
Aujourd’hui, je suis
content. J’ai des clients
et j’ai remboursé
mon prêt.”**

Le microcrédit accompagné est UN OUTIL D’INCLUSION SOCIALE

Les entreprises soutenues par l’Adie sont aussi pérennes que la moyenne nationale des entreprises individuelles.

En dépit d’un climat économique dégradé, les taux de pérennité à 2 ans et à 3 ans se maintiennent à des niveaux comparables à ceux observés en 2010.

Créées au plus fort de la crise, les entreprises étudiées se révèlent aussi viables que la moyenne nationale, voire plus si on intègre le fait que les données disponibles les plus récentes à ce sujet ont été calculées par l’Insee auprès d’un échantillon d’entreprises créées au premier semestre 2006, soit bien avant l’arrivée de la crise.

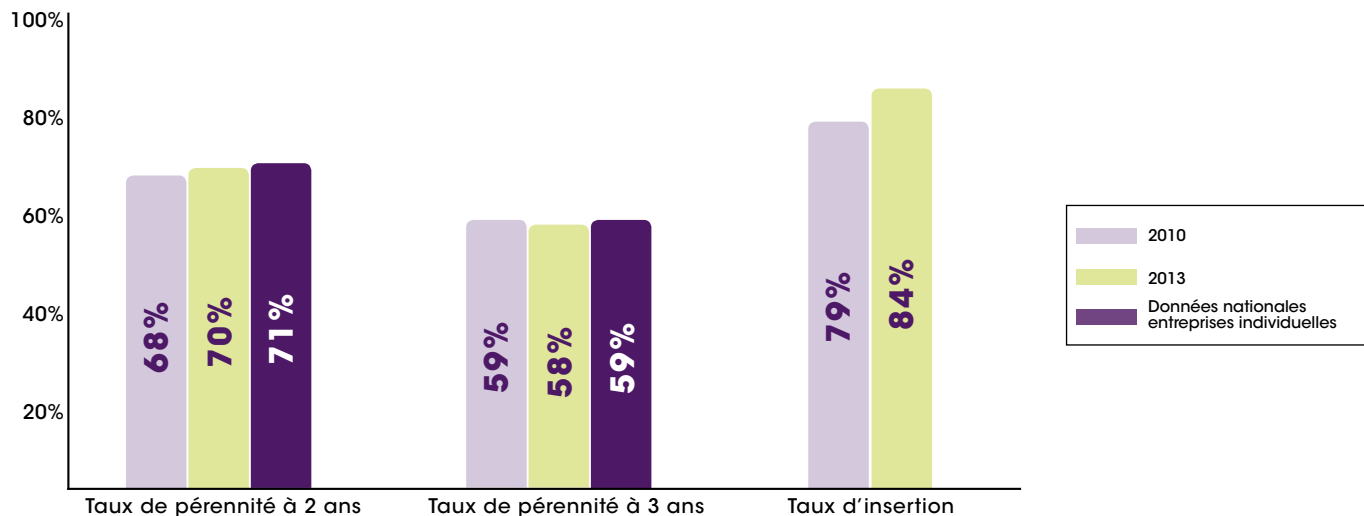
Ainsi, 70% des entreprises créées par des micro-entrepreneurs soutenus par l’Adie sont toujours en activité au bout de 2 ans, une proportion strictement égale à celle observée au niveau national pour les entreprises individuelles.

De même, 58% sont toujours actives 3 ans après la création, versus 59% pour l’ensemble des entreprises individuelles en France.

Ces résultats disent assez combien une cible en situation de précarité et d’exclusion, ne bénéficiant pas d’un niveau de formation comparable à la moyenne des créateurs d’entreprise, est à même de développer une activité économique viable pour peu qu’on lui apporte l’aide, financière et d’accompagnement, dont elle a besoin pour réussir.

70%

C’est le **taux de pérennité à 2 ans** des entreprises créées par les micro-entrepreneurs soutenus par l’Adie. Il est de **58% à 3 ans**.



Base 2013 : ensemble (1 304 micro-entrepreneurs financés et accompagnés par l'Adie)

84%
des micro-entrepreneurs sont insérés, dont 63% par la poursuite de leur activité et 21% comme salariés ou créateurs d'une nouvelle entreprise.

La création d'entreprise permet le retour à l'emploi de plus de 80% des micro-entrepreneurs financés par l'Adie.

Dans un contexte de crise, plus de **8 micro-entrepreneurs sur 10** sont insérés à la date de l'enquête.

Si maintenir et développer son entreprise constitue une réussite incontestable, la **cessation d'activité n'est pas en soi un échec.**

L'essentiel est l'inclusion sociale et économique des personnes. Elle est mesurée par le taux d'insertion qui, en 2013, progresse significativement, de 79% à 84%, dont 63% directement (activité pérenne) et 21% indirectement (créateurs qui, après avoir cessé leur activité, sont

en situation d'emploi à la date de l'enquête). Ces 21% ont dans près de deux cas sur trois retrouvé un travail salarié ou, dans une moindre mesure, créé une autre entreprise. À noter que cette proportion est en nette augmentation par rapport à l'enquête 2010 (15%).

42%
des micro-entrepreneurs accompagnés et financés par l'Adie **sortent des dispositifs de minima sociaux.**

42% des micro-entrepreneurs soutenus par l'Adie sortent des minima sociaux.

Le taux de sortie des minima sociaux est défini comme le pourcentage de personnes financées percevant, individuellement ou au niveau

du foyer, des minima sociaux au moment de leur entrée en contact avec l'Adie (notamment RSA et ASS) et ne percevant aucun minimum

social à la date de l'enquête, quelle que soit leur situation à cette date (entreprise pérenne ou non, insérés ou non).

1,26

C'est le nombre d'**emplois créés** en moyenne par chaque entreprise pérenne soutenue par l'Adie.



AL MASUM,
Bar à jus de fruits et restaurant de spécialités bengali

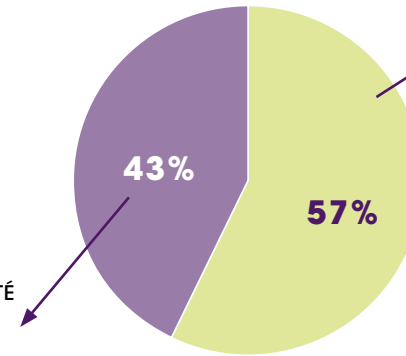
“ Je voulais créer mon entreprise pour être mon propre patron et gagner ma vie bien sûr. Mais je voulais aussi créer des emplois.”

L'impact de l'expérience de la création sur le retour à l'emploi se renforce.

48% des micro-entrepreneurs ayant cessé leur activité et occupant un poste salarié considèrent que l'expérience de la création d'entreprise leur a été utile pour trouver un emploi *versus* 39% en 2010.

CRÉATEURS AYANT CESSÉ LEUR ACTIVITÉ ET NON-INSÉRÉS

- 34% sont au chômage,
- 3% sont en formation,
- 5% sont dans d'autres situations.



CRÉATEURS AYANT CESSÉ LEUR ACTIVITÉ MAIS INSÉRÉS

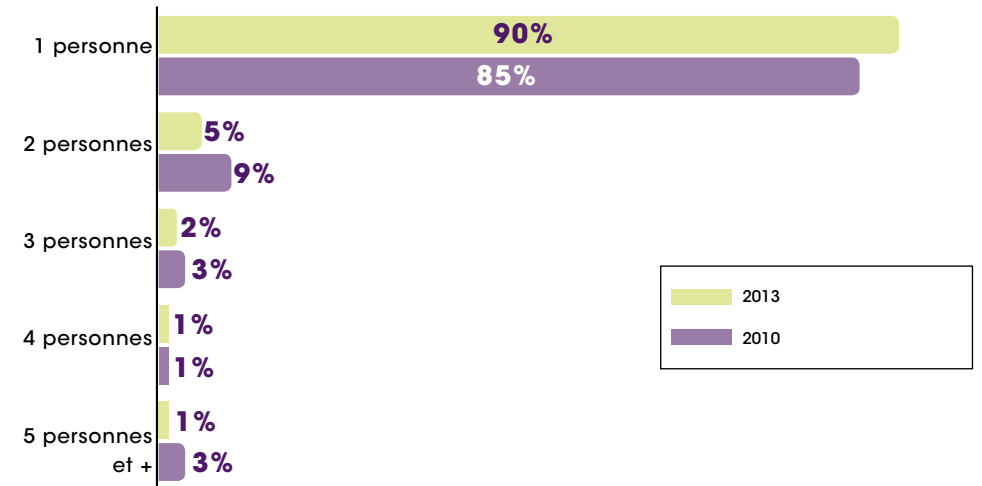
- 47% sont salariés dont 24% en CDI, 12% en CDD et 11% en Intérim,
- 9% ont créé une nouvelle entreprise,
- 1% est parti en retraite.

Base : Micro-entrepreneurs ayant cessé leur activité (478 soit 37% des micro-entrepreneurs accompagnés et financés par l'Adie)

Les créateurs d'entreprise soutenus par l'Adie créent aussi des emplois.

Dans un contexte économique détérioré, les micro-entrepreneurs accompagnés et financés par l'Adie maintiennent une réelle capacité à créer des emplois : près de 0,3 en moyenne en plus de celui du créateur. Pour autant, ce chiffre, en légère régression par comparaison avec l'enquête 2010 (0,38), traduit aussi la difficulté à maintenir une structure rentable en assumant des charges salariales, du fait de perspectives de marge rognées par la crise.

NOMBRE DE SALARIÉS TRAVAILLANT ACTUELLEMENT DANS L'ENTREPRISE (Y COMPRIS LE CRÉATEUR)

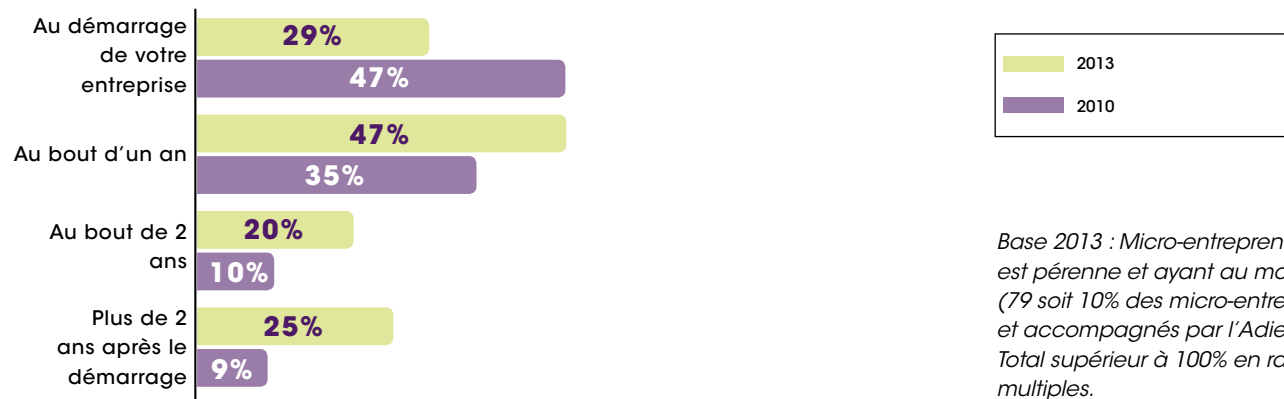


Base 2013 : Micro-entrepreneurs dont l'entreprise est pérenne (826 soit 63% des micro-entrepreneurs financés et accompagnés par l'Adie)

Par ailleurs, l'embauche de salariés s'effectue un peu plus tard qu'il y a trois ans : 29% des embauches sont réalisées dès le démarrage de l'entreprise et 47% au bout d'un an, tandis qu'en 2010 ces proportions s'établissaient respectivement à 47% et 35%.

Pour autant, les perspectives d'embauche restent stables : en 2013 comme en 2010, 18% des micro-entrepreneurs interrogés envisagent de recruter des salariés dans les 12 mois qui viennent.

AU BOUT DE COMBIEN DE TEMPS AVEZ-VOUS EMBAUCHÉ DES SALARIÉS ?



Base 2013 : Micro-entrepreneurs dont l'entreprise est pérenne et ayant au moins un salarié (79 soit 10% des micro-entrepreneurs financés et accompagnés par l'Adie). Total supérieur à 100% en raison des réponses multiples.

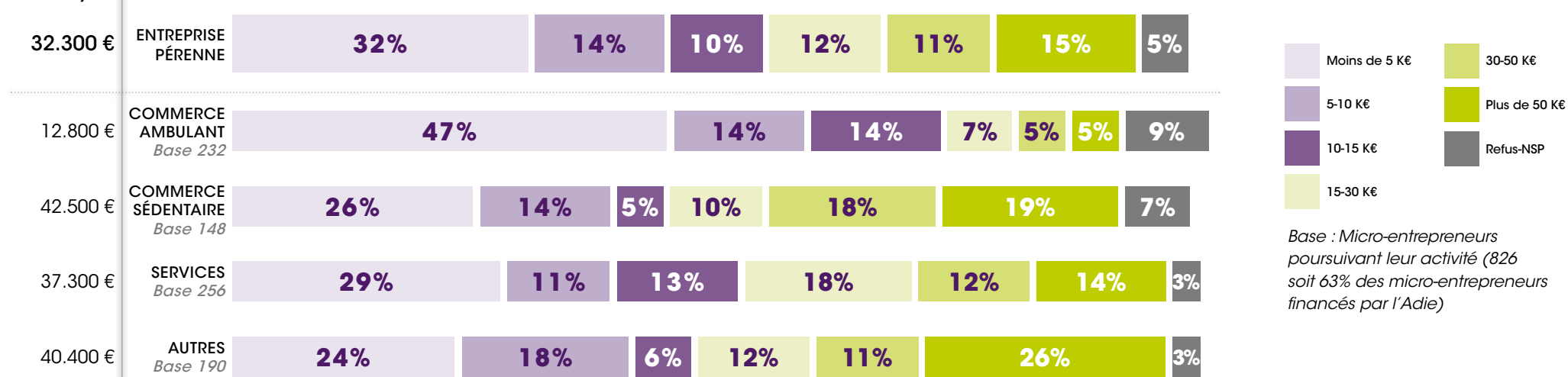
Le chiffre d'affaires moyen des micro-entrepreneurs soutenus par l'Adie est en hausse.

Le chiffre d'affaires annuel moyen des créateurs accompagnés et financés par l'Adie s'élève à 32 300 €, un montant significativement supérieur à celui enregistré en 2010

(27 100 €). Cette donnée globale recouvre bien entendu des disparités non négligeables selon les secteurs d'activité, le commerce ambulants étant celui qui a le plus souffert du

contexte économique, tandis que l'ensemble des autres secteurs connaissent une progression de leur chiffre d'affaires.

CA moyen



Base : Micro-entrepreneurs poursuivant leur activité (826 soit 63% des micro-entrepreneurs financés par l'Adie)



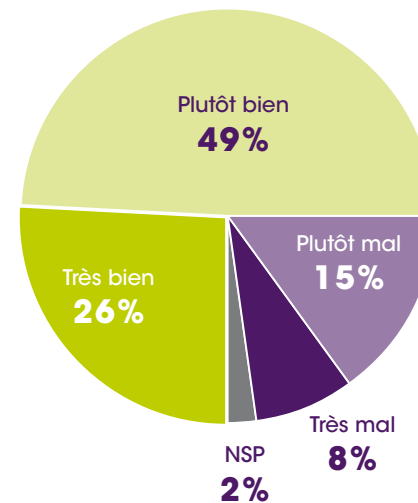
Le microcrédit de l'Adie concourt à L'INCLUSION FINANCIÈRE DES MICRO-ENTREPRENEURS

JÉRÔME,
28 ans, entreprise de nettoyage automobile écologique sans eau

“ L'Adie m'a aidé à monter mon dossier, m'a fait rencontrer un expert-comptable, un avocat qui m'a dit que je paierai quand je pourrai... et, enfin, un banquier. Je ne rentrais dans aucun de ses critères. Malgré tout, il m'a fait confiance grâce à l'Adie.”

Si l'Adie s'adresse à un public n'ayant pas accès au crédit bancaire, la relation avec la banque n'en reste pas moins une composante importante de la réussite de l'entreprise. Pour une cible à l'écart des circuits financiers traditionnels au moment de la création, la bancarisation ne saurait se réduire à la seule question de l'accès au crédit. Elle concerne en premier lieu le développement progressif du recours à des services financiers et de la mise en œuvre de pratiques de gestion qu'autorisent ces services. Elle passe aussi par l'instauration d'une relation de confiance avec la banque, condition nécessaire de l'inclusion financière. Ce qui est le cas pour exactement les trois quarts des micro-entrepreneurs soutenus par l'Adie.

DIRIEZ-VOUS QUE LA RELATION AVEC VOTRE BANQUE SE PASSE...



Base : Micro-entrepreneurs poursuivant leur activité (826 soit 63% des micro-entrepreneurs financés et accompagnés par l'Adie)

En termes d'usage des services de base, un peu plus de la moitié (55%) des créateurs dont l'activité est pérenne ont ouvert un compte professionnel. Cette ouverture a généralement lieu dans la foulée de la création. Ceux qui n'ont pas de compte professionnel y substituent, dans la moitié des cas, un compte personnel. À noter que les personnes dont le niveau d'exclusion de départ (mesuré par les scores d'exclusion) est élevé sont très fortement surreprésentées dans cette population.

Le recours aux facilités de trésorerie est plus répandu : près de deux micro-entrepreneurs sur trois disposent d'une autorisation de découvert bancaire ; parmi ceux-ci, plus d'un sur trois utilise cette faculté à un rythme mensuel.

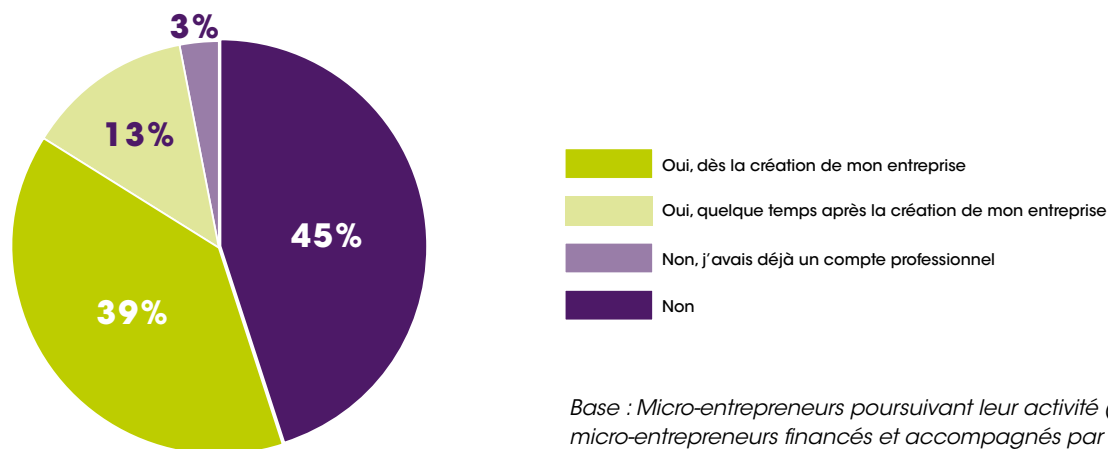
En matière de financement, 14% des micro-entrepreneurs ont fait une demande de prêt bancaire pour

leur entreprise après le financement de l'Adie et la moitié d'entre eux l'ont obtenu. Par comparaison avec la moyenne du public de l'Adie, qui a besoin de temps pour assurer la viabilité de l'activité et se sentir suffisamment légitime pour effectuer une demande de financement auprès de la banque, les demandeurs ont clairement un profil de développeurs. Ils

sont surreprésentés chez les entrepreneurs réalisant un chiffre d'affaires supérieur à la moyenne, chez ceux ayant bénéficié d'un microcrédit du montant maximum autorisé ou encore parmi ceux qui envisagent d'embaucher au cours des 12 prochains mois.

75%
des créateurs d'entreprise soutenus par l'Adie instaurent une **relation de confiance avec la banque.**

AVEZ-VOUS OUVERT UN COMPTE PROFESSIONNEL ?



Des besoins en financement qui restent importants.

Plus d'un créateur soutenu par l'Adie sur deux (56%) pense avoir besoin de nouveaux financements pour son entreprise d'ici les 12 mois à venir. Sur la seule population

des micro-entrepreneurs déclarant avoir l'intention de développer leur entreprise dans les 12 prochains mois, cette proportion s'établit à 67%.



FRANCIS,
48 ans, artisan du cuir

“ Lors de mon premier échange avec lui, mon conseiller Adie s’est montré à la fois rigoureux et à l’écoute. C’est une personne en qui je peux avoir confiance.”

38%

des créateurs ont bénéficié de services d’accompagnement spécifiques en 2013 versus **24%** des créateurs en 2010.

Entre l’Adie et les micro-entrepreneurs : UNE RELATION DE CONFIANCE

De plus en plus de micro-entrepreneurs ont recours aux services d’accompagnement spécifiques de l’Adie.

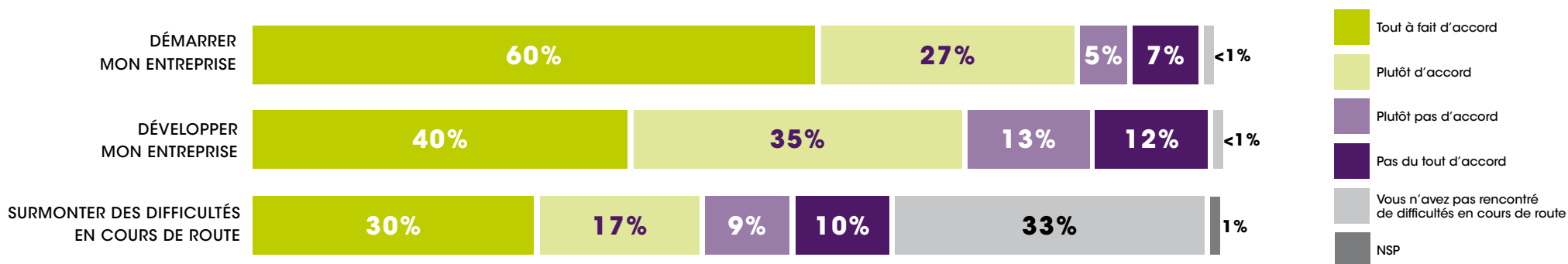
Tous les créateurs financés par l’Adie sont, dans la pratique, accompagnés pour les formalités liées au lancement de l’activité, voire au-delà.

En outre, un nombre croissant d’entre eux font appel aux services spécialisés et gratuits mis à leur disposition par l’association : formations collectives, conseils d’experts, tutorat. Ils étaient 24% à avoir utilisé ces services en 2010, ils sont 38% en 2013 dans des domaines variés : formalités administratives, gestion, communication, démarches commerciales...

L’usage de ces services est à l’origine d’une véritable évolution des pratiques : 70% des bénéficiaires déclarent avoir changé leur façon de gérer leur entreprise suite à cet accompagnement. Il est jugé particulièrement utile au démarrage de l’entreprise (87%) et pour son développement (74%).

Par ailleurs, parmi les micro-entrepreneurs ayant connu des difficultés en cours de route, près de 2 sur 3 estiment que l’accompagnement de l’Adie a été utile pour les surmonter. Au total, 92% des bénéficiaires de l’accompagnement s’en déclarent satisfaits, dont 56% « totalement » ou « très » satisfaits.

SUR L'ACCOMPAGNEMENT EN DEHORS DU PRÊT, ÊTES-VOUS TOUT À FAIT D'ACCORD, PLUTÔT D'ACCORD, PLUTÔT PAS D'ACCORD OU PAS D'ACCORD DU TOUT AVEC LES PHRASES SUIVANTES ?
L'ACCOMPAGNEMENT DE L'ADIE M'A ÉTÉ TRÈS UTILE POUR...



Base : micro-entrepreneurs ayant bénéficié de services d'accompagnement spécifiques (495 soit 38% des micro-entrepreneurs financés par l'Adie)



“ Il y a beaucoup à apprendre en bénéficiant de l'accompagnement proposé par l'Adie. ”

CAROLE,
Chevrière

94%

des créateurs d'entreprise se déclarent **satisfaits** des services de l'Adie.

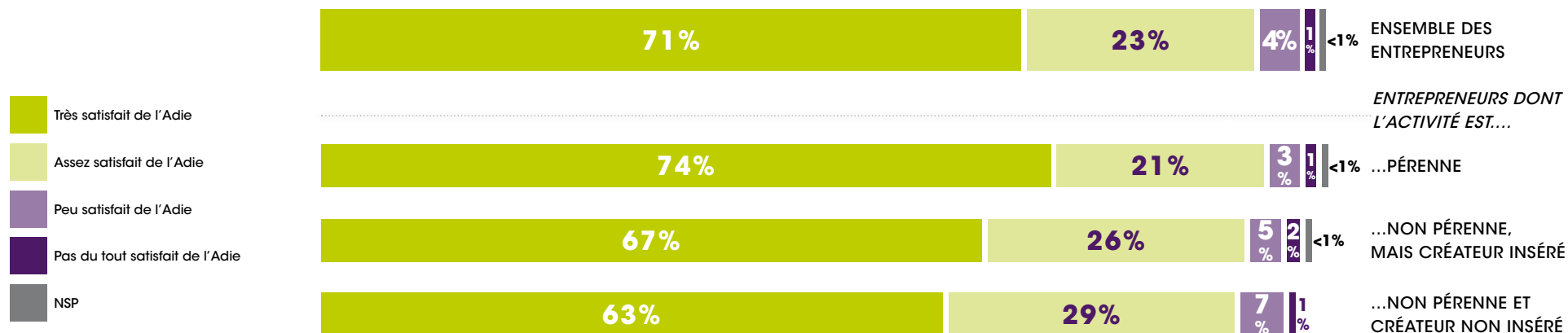
95% des micro-entrepreneurs financés par l'Adie recommanderaient l'association à des créateurs d'entreprise de leur entourage.

En 2013, plus de 9 créateurs financés et accompagnés par l'Adie sur 10 se déclarent satisfaits des services fournis par l'association, dont 7 sur 10 « très satisfaits ». Ces proportions ne varient que très peu selon l'issue

de l'activité : en particulier, 92% des personnes non insérées à la date de l'enquête se déclarent satisfaites de l'Adie dont 63% « très satisfaites ». Cette relation de confiance se traduit par un niveau élevé de

recommandation : la moitié des micro-entrepreneurs interrogés ont déjà recommandé l'Adie à des personnes de leur entourage concernées par son action et 46% sont prêts à le faire.

PARLONS MAINTENANT DE VOTRE RELATION AVEC L'ADIE. GLOBALEMENT DIRIEZ-VOUS QUE VOUS ÊTES...



Base : Ensemble (1 304 micro-entrepreneurs financés et accompagnés par l'Adie)



ANGÉLINE,
43 ans, vente de vêtements et
tissus d'ameublement
sur les marchés

“ À l'Adie, ils sont
présents au moment du
lancement et leur suivi,
c'est vraiment un plus
que j'apprécie.”

QUELQUES DÉFINITIONS

Taux de pérennité à 2 ans et à 3 ans

Pourcentage d'entreprises encore
en activité à la date de l'enquête et
créées respectivement 2 ans et 3 ans
auparavant.

Taux d'insertion

Pourcentage de micro-entrepreneurs
en situation d'emploi à la date de
l'enquête par rapport au nombre
total de personnes interrogées. Sont
en situation d'emploi les créateurs
dont l'entreprise est en activité à la
date de l'enquête (quelle que soit
sa date de création) et ceux dont
l'entreprise n'est plus en activité mais
qui ont retrouvé un emploi ou créé
une autre entreprise.

Bancarisation

Niveau d'insertion bancaire des
micro-entrepreneurs. Plusieurs
éléments convergents traduisent et
mesurent la bancarisation : état des
relations avec la banque, ouverture
d'un compte professionnel, recours
aux autorisations de découvert,
demande d'un prêt bancaire...

Accompagnement

Créer, puis pérenniser et développer
une micro-entreprise suppose une
palette de compétences que ne
possèdent pas nécessairement les
créateurs : administratives, fiscales,
financières, commerciales, marketing,
communication... Il est donc
souvent indispensable de compléter
l'attribution d'un microcrédit par

un accompagnement adapté,
permettant de faire les bons choix au
démarrage de l'activité, de respecter
les obligations légales, d'anticiper
les charges sociales, d'identifier
les perspectives commerciales
au-delà de l'intuition initiale et de
préparer le développement de
l'entreprise grâce à une bonne
relation bancaire. L'Adie offre une
large gamme de formations et
de services gratuits aux créateurs
qu'elle soutient, visant à maximiser
les chances de réussite des projets
et à favoriser leur autonomie et leur
insertion professionnelle.



Le microcrédit
pour créer sa boîte.

Adie
Association pour le droit
à l'initiative économique
139, boulevard de Sébastopol - 75002 Paris
Tel : 01 49 33 19 00 / Fax : 01 49 33 19 04
Mail : adie@adie.org / Site : www.adie.org



L'action de l'Adie est cofinancée
par l'Union Européenne.
L'Europe s'engage en France
avec le Fonds Social Européen

